

Violences faites aux femmes : il est urgent d'agir !

Il y a deux ans, maintenant, que "le Réso Pertuis Violences intra-familiales", a vu le jour et fait l'objet de réunions trimestrielles. Ce réseau permet l'échange d'informations entre toutes les structures et évite que les victimes ne soient aiguillées d'un service à l'autre sans concertation.

Il est, aujourd'hui, composé du conseil départemental, de l'aide aux victimes, d'un intervenant social en gendarmerie, de référents vifs en gendarmerie, du CIDFF84, de SOS femmes 13, du CCAS, de la ligue des droits de l'homme, du centre hospitalier de Pertuis, des services d'urgence et de la Maison de la Citoyenneté.

Lors de l'une de ces réunions, qui s'est tenue en présence de tous les partenaires, le maire soulignait : "Depuis plus de 10 ans, la commune s'est impliquée en priorité dans sa politique de prévention de la délinquance des violences faites aux femmes. Des professionnels de première ligne ont été sensibilisés à cet enjeu, tels que le réseau VIF, que vous représentez aujourd'hui. Il permet une



Le "Réso Pertuis Violences intra-familiales" était en réunion en mairie en présence du procureur, de la sous-préfète, du maire, des élus et gendarmes ainsi que des associations et structures concernées.

/PHOTO J.T.

prise en charge globale des victimes et a été primé à Paris dans le cadre de la brigade de prévention de délinquance juvénile. Le parquet, représenté par le procureur Philippe Guémas, est à l'initiative du téléphone grave danger dont l'action est déterminante tout autant que celle des

services de gendarmerie."

Trouver des hébergements d'urgence
Aujourd'hui, le réseau est créé mais certaines préoccupations subsistent dont, notamment, la sécurisation des victimes et l'éviction des auteurs de violence avec prise en charge sur injonction du procureur.

"Nous n'avons, par exemple, pas d'hébergement d'urgence actuallement. Nous réfléchissons sur ce problème car, pour le moment, l'accueil des victimes se fait à l'hôtel" explique Youcef Larkat directeur de la Maison de la Citoyenneté. De son côté,



Marie-Paule Tournier, de la ligue des droits de l'homme, indiquait : "Il faut maintenant des moyens matériels et avancer sur le protocole, document juridique qui clarifiera les rôles des différents acteurs et les préconisations à mettre en place en

Jocelyne THOMAS

CE QUE DIT LE GRENELLE DU 4 NOVEMBRE 2019

Le premier ministre a ouvert, le 3 septembre dernier, le Grenelle des violences conjugales pour lutter contre le fléau des violences sexistes et sexuelles qui peuvent toucher toutes les femmes et dont les enfants sont, également, victimes. Les consultations menées dans le cadre de cette mobilisation doivent aboutir à des mesures encore plus efficaces et au plus près du terrain.

Dans le département, le Préfet de Vaucluse a inscrit dix séances de travail dans l'agenda du Grenelle des violences conjugales. La synthèse des remarques et des propositions recueillies lors des réunions de consultation est présentée sous six thématiques : le dépôt de plainte et le recueil de preuves, la protection des femmes et de leurs enfants, l'accès à la médecine légale, la mobilisation au plus près du terrain, les enfants victimes collatérales et le logement. Aujourd'hui, 25 novembre 2019, des annonces de mesures gouvernementales clôtureront le Grenelle des violences conjugales

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE

- EDES 04 90 09 27 00 ; Numéro national 3919 ; Aide aux victimes 04 90 86 15 30 ; Gendarmerie 04 90 77 98 00 ; CIDFF 04 90 86 41 00 ; SOS femmes 04 42 99 09 86 ; CCAS 04 90 25 30 ; Ligue des droits de l'homme pertuis@LDH-France.org ; Centre hospitalier 04 90 0942 42 ; Maison de la Citoyenneté : 04 90 79 50 40.